

6-1 - ÉLECTRICITÉ

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il s'agit pour l'essentiel du risque de contact direct d'une personne avec un élément conducteur de l'électricité, nu (non protégé), sous tension.

La survenance de ce risque est due soit :

- à un défaut dans l'installation électrique ou dans son entretien ;
- à un manquement dans l'accomplissement des contrôles réglementaires auxquels sont soumis les installations électriques ;
- à l'accomplissement de travaux sur ou au voisinage d'installations électriques vis-à-vis desquels l'agent n'était pas dûment autorisé à agir.

QUELS ENJEUX ?

La réglementation de sécurité électrique, particulièrement contraignante, se traduit par une sinistralité dans ce domaine figurant parmi les plus basses (rapport « Sinistralité 2011 » de l'Assurance maladie-risques professionnels). Pour autant, plusieurs centaines de salariés sont chaque année victimes de dommages (brûlures, arrêts cardio-respiratoires...) dus à l'électricité. En 2011 dans le secteur privé, cinq salariés sont décédés des suites d'un accident d'origine électrique.

SITUATIONS D'EXPOSITION

6.1.1 Contact direct avec des installations électriques sous tension (maintenance)

6.1.2 Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme susceptible de créer une électrisation par contact indirect

6.1.3 Autre (à préciser)

ANALYSE DE LA SITUATION D'EXPOSITION

Individu(s)

Non respect des interdictions ou conditions d'accès dans un local électrique.

Tâche(s)

L'organisation du travail : définition/évaluation des travaux à accomplir sur/au voisinage d'installations électriques ; identification des agents chargés de l'accomplissement de ces travaux ; localisation des interventions, outillage et équipements notamment de protection mis à la disposition des agents

L'activité de l'agent : utilisation courante des connecteurs et/ou récepteurs ; installation et dépannage de récepteurs (micro-ordinateurs, imprimantes...); réarmement des organes de commande des installations électriques...

Matériel(s)

Connecteurs et récepteurs : état d'usage et de conservation de ces équipements

Équipements de protection individuelle (EPI) : mauvais état des EPI mis à la disposition des agents porteurs d'une habilitation électrique voire absence de ces EPI

Milieu

Installation électrique : état du réseau de l'alimentation électrique d'un service, depuis l'arrivée de l'alimentation électrique (compteurs et tableaux électriques différentiels) jusqu'aux différents points d'utilisation de l'installation électrique. L'installation électrique peut par ailleurs être utilisée en milieu couvert (bâtiment) ou (partiellement le plus souvent) en milieu extérieur.

Activités : activités de bureau ou activités spécifiques mettant en œuvre des équipements électriques particuliers (récepteurs à résistances chauffantes, machines-outils de puissance élevée)...

EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

ORGANISATIONNELLES

Interdiction d'accès aux tableaux électriques à toute autre personne que celle porteuse d'une habilitation électrique adaptée.

TECHNIQUES COLLECTIVES

- ▶ Entretien des installations électriques ;
- ▶ Vérification initiale des nouvelles installations électriques ou des modifications structurantes des installations existantes ;
- ▶ Vérifications périodiques (annuelles) des installations électriques et accomplissement systématique des travaux de levée des observations contenues dans les rapports de vérification.

TECHNIQUES INDIVIDUELLES

Mise à disposition des EPI adaptés à chaque niveau d'habilitation.

HUMAINES

- ▶ Formation à l'habilitation électrique (l'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées) ;
- ▶ Recyclage triennal de l'habilitation électrique ;
- ▶ Signalisation des dangers liés, notamment, à la présence de conducteurs nus sous tension.

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'électricité,
brochure INRS ED 548 ;
Qu'est-ce que l'électricité ?,
brochure INRS ED 596 ;
L'habilitation électrique,
brochure INRS ED 6127 ;
Risques électriques, avoir prise sur la prévention,
revue "Travail et Sécurité" de l'INRS (TS 728) ;
L'habilitation électrique,
revue "Travail et Sécurité" de l'INRS (TS 731).